



CONVOCAATION : 12.05.2020

Affichage : 12.05.2020

Nombre de conseillers en exercice : 15 – Présents : 14 – Votants : 14

L'an deux mil vingt, le 23 mai, à 11h, le conseil municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes de la commune en raison des mesures sanitaires imposées par l'épidémie de COVID-19, sous la présidence de monsieur Alain SCRIBE, maire.

L'an deux mil vingt, à onze heures, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune.

Etaient présents :

- M. Alain SCRIBE
- Mme Floriane BIMIER
- Mme Véronique BOUTEILLER
- Mme Evelyne LAMANDE
- Mme Aude LELIEVRE
- Mme Maryse MONNIER
- Mme Clairette SOHIER
- M. Christian AUBERT
- M. Jean-Claude CORNET
- M. Vladimir FELICIJAN
- M. Michel GRIMOIN
- M. Michel LAQUAY
- M. Michel NOSTRADAMUS
- M. Gérard POUCHAIN

Mme Marion HOTTIN a rejoint le Conseil à 11 heures trente minutes

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Alain SCRIBE, maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : M. Daniel NOTRÉAMI, M. François DUPRÉ

Madame Evelyne LAMANDÉ a été désignée en qualité de secrétaire

Monsieur Michel NOSTRADAMUS, le plus âgé des membres présents du conseil, a pris ensuite la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 DU CGCT).

Il a invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire (art. L 2122-4 et L 2122-7 du CGCT)

2020-01 : ÉLECTION DU MAIRE

Monsieur Alain SCRIBE s'est porté candidat.

Premier tour de scrutin

Chaque conseiller municipal a remis au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	14
A déduire : bulletins nuls (art. L.66 du code électoral)	0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	14
Majorité absolue	8

Monsieur Alain SCRIBE a obtenu quatorze voix.

Monsieur Alain SCRIBE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

2020-02 : DÉTERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS

Monsieur le maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal. En vertu des articles L 2122-1 et L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, la commune peut disposer de quatre adjoints au maximum et d'un adjoint au minimum.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à quatre le nombre des adjoints au maire.

2020-03 : ÉLECTION DES ADJOINTS

Élection du premier adjoint

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. Alain SCRIBE, élu maire, à l'élection du premier adjoint.

Monsieur Vladimir FELICIJAN s'est porté candidat

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	14
A déduire bulletins nuls (art. L.66 du code électoral)	0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	14
Majorité absolue	8

Monsieur Vladimir FELICIJAN a obtenu quatorze voix.

Monsieur Vladimir FELICIJAN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé premier adjoint et a été immédiatement installé.

Élection du deuxième adjoint

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du second adjoint.

Madame Evelyne LAMANDÉ s'est portée candidate.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	14
A déduire bulletins nuls (art. L.66 du code électoral)	0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	14
Majorité absolue	8

Madame Evelyne LAMANDÉ a obtenu quatorze voix.

Madame Evelyne LAMANDÉ ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé deuxième adjoint et a été immédiatement installée

Élection du troisième adjoint

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du troisième adjoint.

Monsieur Gérard POUCHAIN s'est porté candidat.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	14
A déduire bulletins nuls (art. L.66 du code électoral)	0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	14
Majorité absolue	8

Monsieur Gérard POUCHAIN a obtenu quatorze voix.

Monsieur Gérard POUCHAIN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé troisième adjoint et a été immédiatement installé.

Élection du quatrième adjoint :

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du quatrième adjoint.

Madame Maryse MONNIER s'est portée candidate.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

nombre de bulletins trouvés dans l'urne	14
nombre de bulletins nuls (art. L.66 du code électoral)	0
reste pour le nombre de suffrages exprimés	14
majorité absolue	8

Mme Maryse Monnier ayant obtenue la majorité absolue des suffrages a été proclamée 1^{ère} Adjointe et a été immédiatement installée.

10-04 : DETERMINATION DU NOMBRE DE COMMISSIONS COMMUNALES

En vue du renouvellement du conseil municipal, Monsieur le Maire propose la mise en place de 9 commissions communales dont la désignation des membres interviendra au prochain conseil.

Le conseil accepte à l'unanimité, le nombre de commissions.

10-05 : DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE

Monsieur le Maire rappelle que cette désignation s'inscrit dans la volonté de l'Etat de développer les relations entre les services des forces armées, le ministère des armées, les communes et les concitoyens.

Monsieur Michel Laquay présente sa candidature.

Le vote s'effectue à bulletins secrets.

Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

nombre de bulletins dans l'urne 15

nombre de bulletins blancs ou nuls 0

nombre de suffrages exprimés 15

Monsieur Michel Laquay est élu « correspondant défense » par 15 voix.

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 12h00

Et ont signé les membres présents,

